

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 22 février 2022

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 16 février 2022.

### Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (CHAGEY) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

### Arrivés en cours de séance :

NEANT

### Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

### Excusés en cours de séance :

NEANT

### Procurations :

Mme MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Maryse GIROD à Martine PEQUIGNOT / Quentin HAFEKOST à Maryse PORTAZ / Gilles LAZAR à Grégoire GILLE / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

### Procurations en cours de séance :

NEANT

### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascal Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Fabien DESGRANGES (LUZE) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance du Conseil communautaire est ouverte à 18h00.

*Fernand BURKHALTER* évoque en préambule de cette séance la mémoire de *M. André AUBERT*, dit *Dédé*, pour lequel un certain nombre d'élus ont assisté à ses obsèques. Il était un compagnon de route pour un certain nombre, et au-delà de sa mémoire, il salue également toute sa famille laquelle est notoire depuis de très longues années sur le territoire Héricourtois. Il souligne son parcours intéressant ainsi que celui de sa famille, à savoir qu'ils ont servi les 2 grands groupes industriels de la région, notamment Peugeot et Alstom. Ce sont des besogneux qui sont trop souvent oubliés, alors que ce sont eux qui ont œuvré à la fabrication de notre territoire et personne d'autre. Il expose que ce sont eux qui font la vitalité et la richesse du territoire, par leur savoir-faire, leur générosité et leur implication. *Dédé AUBERT* fût également élu en tant que maire délégué de la commune associée de Gonvillars pendant une quinzaine d'années. Il évoque enfin son dernier parcours au sein du quotidien régional, ainsi qu'au plan local. Une personne importante, humble et besogneuse disparaît, et il faut lui rendre hommage.

#### ◆ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Le Président* expose qu'il convient de désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

À l'unanimité, *Martine PEQUIGNOT* est désignée secrétaire de séance.

#### ◆ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

*Le Président* présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 janvier 2022.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

#### ◆ ADOPTION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

*Fernand BURKHALTER* indique en préambule de ce rapport que cette présentation s'effectuera en tandem avec *André-Marie DEPOUTOT* et lui-même. La 1<sup>ère</sup> partie du DOB sera présentée par *le Président*, et *le Vice-Président* en charge des finances *André-Marie DEPOUTOT* présentera la 2<sup>nde</sup> partie.

*Le Président* remercie les services du travail accompli pour la réalisation du DOB, lesquels ont apporté une lourde part à la rédaction de ce document. Il décrit un document lourd et très bien réalisé, et ce de façon approfondie. C'est également un document où se trouve une masse d'information servant de guide pour les élus. Il indique faire grâce des 35 premières pages du DOB qui sont dédiées au contexte économique et législatif national et international. Il balaie ensuite la page 35 à la page 39, où il évoque les 3 principaux contrats territoriaux. Il cite tout d'abord le CRTE pour lequel 130 projets sont déclinés pour environ 20 millions d'€, dont 10 millions d'€ de subventions sont espérées. Il explique que certaines actions qui y sont déroulées ne se feront peut-être pas car il s'agit d'un prévisionnel. Il rappelle qu'un CRTE se décline sur 4 à 5 ans, comme c'est le cas de la plupart des autres contrats. Il indique que l'Etat ne s'engage pas sur le plan financier, son engagement est annuel. Il ajoute que la CCPH n'a pas d'enveloppe proprement dite ou d'indication, il y aura plus d'informations au fil de chaque année. Il estime que l'Etat devrait réfléchir quant à prévoir une programmation afin que les collectivités ne soient pas à la merci des traitements effectués « à la tête du client ». Toutefois, il observe que la Ville d'Héricourt a toujours été bien servie quel que soit le régime politique. Il expose que le CRTE vise à accompagner le territoire dans 4 orientations à savoir : la transition énergétique et écologique, promouvoir l'attractivité métropolitaine par un développement équilibré et cohérent, accompagner un développement harmonieux du cadre de vie, & garantir la qualité et l'offre des services publics. Il souligne que la Ville d'Héricourt dispose d'un programme ambitieux affiché. Il indique que l'objectif est de rénover 600 logements à la ZUP sur le plan énergétique. Il confie que l'installation d'une chaufferie bois n'est pas née sous le sabot d'un cheval. Bien que cela ait été inscrit en dernière minute, cette installation n'en demeure pas moins essentielle. Il rappelle que pour progresser rapidement et fortement, il faut s'attaquer en priorité à l'habitat vertical. Il indique que du CRTE sont déclinés 2 postes de managers.

Le manager dit de Centre-ville est piloté par la CCPH, et le manager concernant « Petites villes de demain » est piloté par la Ville d'Héricourt.

Il évoque ensuite le contrat PACT2 du Conseil Départemental de Haute-Saône dont il balaie les 22 opérations qui sont inscrites à ce titre. Il souligne les 3 équipements culturels majeurs qui représentent la dorsale de ce projet territorial, à savoir le Cinéma, le Centre Régional de Formation des Arts du cirque, et la salle de spectacle des musiques actuelles. Il indique que les crédits concernant ces 22 opérations seront mobilisés. Il remercie le Département, lequel a majoré de 60 à 100 € / habitant le volume, cela est plus que l'inflation. Il s'agit d'un effort significatif qui témoigne de toute la reconnaissance du Département à l'égard des collectivités intercommunales qui le composent. Il fait remarquer que l'essentiel de ces projets sont pour la plupart des projets intercommunaux et structurants.

Il souligne ensuite les politiques territoriales métropolitaines. Celles-ci sont inscrites dans le cadre du Contrat métropolitain avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Il indique que ce contrat est en voie d'être soldé car il devait s'achever en 2020, or il est encore en cours de réalisation. Il balaie les 8 projets situés sur le territoire intercommunal. Il fait remarquer un coût total d'opérations de 7 565 000 €, pour lequel il se félicite de 3 000 000 d'€ de subventions régionales. Il remercie la Région, ainsi que *Sylvie NARDIN* pour sa contribution quant à l'émergence de ces politiques.

Il évoque ensuite rapidement le contrat PAC CAP 25 du Conseil Départemental du Doubs, lequel concerne les communes de Aibre, Laire, et Le Vernoy. Il remercie la solidarité de ces communes à l'égard de la centralité, lesquelles ont participé financièrement à la plateforme de l'Odysée du Cirque.

Il cite le Contrat territoire d'industrie pour lequel il s'agit de mobiliser de nouvelles disponibilités foncières pour l'accueil et le développement industriel, et de requalifier la friche industrielle des Tuileries.

Il effleure ensuite le dispositif Petites villes de demain.

Il poursuit avec le nouveau pacte fiscal et la consolidation des ressources (page 42), nécessaires pour mettre en œuvre les projets d'investissement. Il rappelle qu'il y a 20 M d'€ pour 10 M d'€ de subventions espérées.

Après cela, il décrit les 3 enjeux financiers pour l'année 2022 et il souligne le programme pluriannuel d'investissement par les opérations déclinées page 44. Il indique que l'année 2022 représente le stade de l'étude pour la plupart de ces opérations, et l'année 2023 sera le stade de leur réalisation. Il évoque ensuite l'enjeu souligné du FPIC depuis plusieurs années, ainsi que la décision qui avait été prise concernant la majoration de la Taxe d'habitation, laquelle a été depuis supprimée. Il cite ensuite la DGF qui est un drame pour certain car celle-ci peut être de zéro, or cela n'est pas le cas pour la CCPH. Il observe l'évolution de la courbe du CIF (Coefficient d'intégration fiscale), il explique que le CIF est l'indicateur qui permet de bénéficier du FPIC. L'enjeu premier à retenir est donc de sécuriser le FPIC et la DGF. Il est espéré de pouvoir rester bénéficiaire du FPIC en 2022 par le bloc communal. Bien que la TH ait été supprimée, le but de la discussion du DOB est de savoir si les impôts doivent être augmentés ou non, cela sera revu au Budget le cas échéant. Le deuxième enjeu est d'assimiler le nouvel environnement fiscal. La taxe d'habitation a pratiquement disparu, il en résulte une perte de 200 000 €, laquelle a été majorée en 2017. On peut toutefois estimer une recette relativement dynamique avec la TVA notamment. Bien qu'une reprise de l'inflation ne

soit pas souhaitée, il indique que si l'inflation est dynamique, la fraction de TVA le sera encore plus. Il souligne ensuite une revalorisation des bases de 3,5 % sur l'impôt ménage. Il se veut clair avec les citoyens face à cette augmentation, à moins de compenser cette hausse par une diminution correspondante, ce qui n'est pas le projet du territoire. N'en déplaise à certain, la CCPH ne peut en définitive compter que sur l'impôt économique, lequel est un enjeu de plus en plus important pour les territoires. Il expose qu'il faut faire attention aux réformes fiscales, lesquelles sont des coups d'épées dans l'eau. Il cite notamment la taxe professionnelle qui est l'exemple d'un impôt qui disparaît, puis réapparaît sous d'autres formes. Il note un delta de 158 175 € entre 2020 et 2021 concernant les recettes fiscales, cela s'explique par l'augmentation anormale que la TASCOM avait subie. *Le Président* reprend les chiffres de manière détaillée en page 53 concernant les recettes fiscales. Il constate enfin que l'impôt ménage ne représente presque rien (peanuts), il ne représente que 540 000 € sur les ressources fiscales. Il en témoigne que l'impôt n'est pas un enjeu vital, ce qui est important est le développement économique. Il faut combattre les aspects irrationnels de certaines prises de position. Il rappelle que la Haute-Saône et le Pays d'Héricourt ne se développeront que si l'activité économique reste encouragée et soutenue. En dernier enjeu, il expose qu'une capacité d'autofinancement (CAF) est à redéfinir en lien avec un nouveau plan pluriannuel d'investissement et avec les résultats de l'exercice. Il interprète le graphique relatif à l'évolution de la CAF brute et nette page 55, il en résulte que cette CAF se trouve légèrement en tassement sur une longue période, bien qu'il n'y ait rien d'alarmant au vu de la trésorerie de la collectivité. Concernant la capacité d'autofinancement sur 2015-2021, il observe que l'endettement via les emprunts est maîtrisé. Il indique que la collectivité en est à moins de 1 M d'€ en capital restant dû, les garanties d'emprunt sont quant à elles contenues et plutôt minorées, car il y a des engagements de la SEDIA, notamment sur le dossier ACIER+. Il clôture sa présentation par les résultats de 2021 en fonctionnement et en investissement mentionnés page 58. Il souligne que la CCPH clôture 2021 avec 1 345 917,14 € en fonctionnement et 890 918,06 € en investissement.

*Le Président* passe ensuite la parole à *André-Marie DEPOUTOT* pour la suite de la présentation du DOB.

*André-Marie DEPOUTOT* remercie les services qui ont œuvré à la constitution de ce DOB, ainsi que *Fabrice VRILLACQ*, *Valérie MEYER* et *Ludovic PHILIPPE*. Il reprend le fil du DOB à la page 59 concernant les engagements du Pacte Fiscal et Financier et de Solidarité, dont il balaie les modifications de la loi de finance en faisant le lien avec les enjeux du PFFS. Il apporte une correction de date concernant le « PFFS 2021 et 2027 », et non « 2021 et 2026 ». Il explique qu'il y a plein d'incertitudes dans la loi de finance 2022. La suppression de la TH va être reprise dans les produits fiscaux par la TVA. Par ailleurs, la REOM n'est plus prise en compte dans le calcul de l'effort fiscal, alors qu'il a été décidé d'augmenter la REOM de 25,5 % au total. Cela indique que les efforts effectués ne sont pas pris en considération. Il se dit cependant rassuré que ce soit le cas pour toutes les Communautés de communes. L'impact que cela aura sur la fiscalité reste à vérifier, il est pour l'heure en attente. *André-Marie DEPOUTOT* rappelle que ce pacte avait été élaboré en bureau ainsi qu'avec le cabinet KPMG, lequel avait indiqué que pour consolider le CIF il y avait un enjeu relativement important qui consistait à lever 50 000 € ou jusqu'à 150 000 €, tant sur la CCPH que les

communes hors ville d'Héricourt. Il ajoute, conformément à la loi de finance 2022 concernant la taxe d'aménagement des zones d'activités que, celle-ci n'est plus une possibilité, mais une obligation. La majeure partie de la taxe en question revient à la collectivité dans la mesure où c'est elle qui a effectué les investissements, sachant que la collectivité a la possibilité de la moduler. Il balaie ensuite les différents leviers et les points de vigilance sur lesquels il faut s'appuyer pour la préparation du budget 2022. Il met en lumière l'importance de l'accélération du développement économique du Pays d'Héricourt, laquelle permettra l'augmentation du nombre d'emplois, où il est assez martelé que 2 000 emplois manquent. Concernant l'engagement des travaux de la tranche 2 des Guinnottes 3, il indique la possibilité que la CCPH puisse avoir recours à un emprunt à court terme dans l'attente de percevoir les ventes de terrain. Il évoque ensuite la conduite des politiques complémentaires de développement économique pour maintenir et développer les services publics intercommunaux. Il fait notamment écho à l'offre de transport et la mobilité.

*Fernand BURKHALTER* expose que chaque Vice-Président s'exprimera plus en détail au moment du vote du Budget, il y aura l'occasion d'y revenir le moment venu. Il insiste en conclusion sur le caractère fondamental de poursuivre le développement économique, à savoir les Guinnottes 2 et la zone économique de Luze. Il remercie *Jean-Jacques SOMBSTHAY*, lequel a laissé une feuille de route au pôle métropolitain pour poursuivre la politique Transport. Il ajoute que des nouvelles lignes TAD seront prochainement mises en place de la ruralité en direction de Belfort, Montbéliard, ainsi que de l'hôpital Nord Franche-Comté, pour une somme de 100 000 € mobilisés par les AOM de Belfort & Montbéliard. Il rappelle qu'il y a une réelle volonté d'arriver à une AOM unique sur tout le territoire du pôle métropolitain. Cela représentera un grand progrès en comparaison à la phase précédente, notamment avec un versement transport peu à peu intégré. Il ajoute que l'enquête ménage à raison de 250 000 € est également une grande avancée, car il en résultera de gros progrès en matière de transport sur notre identité métropolitaine. En dernier lieu, il souhaite évoquer la situation concernant la 2x2 voies à hauteur de Sevenans pour laquelle il ne faut pas être pessimiste. Bien que ce projet soit vital et structurant pour notre territoire, il concède que les collectivités ne souhaitent plus abonder en ce sens, il est insisté sur le fait qu'il revient à l'Etat d'apporter le complément nécessaire. Ce projet est d'autant plus structurant pour la Haute-Saône que le Territoire de Belfort, car il s'agit surtout d'alimenter les liaisons en direction de l'hôpital de Belfort-Montbéliard, et plus marginalement la gare LGV. C'est un enjeu important pour le territoire, lequel est de 30 M d'€ d'investissement, l'enveloppe est un peu plus élevée que prévue. Il souhaitait insister sur ces traits qu'il dit saillants, il espère que ces dossiers pourront être menés à bien, tout comme le Haut-Débit l'a été.

Il informe à la fin de cette conclusion sur le DOB qu'il s'est opposé à la fermeture du centre de vaccination à Héricourt, lequel devait fermer début mars. Ce centre restera en définitive ouvert jusqu'au 30 mars 2022.

*Ouari BELAOUNI* expose que ses colistiers et lui-même ont parcouru le document du DOB. Il indique avoir été très attentif aux enjeux cités page 42, suite à la réforme fiscale et financière. Il insiste surtout sur les 10 propositions formulées par l'exécutif intercommunal et son *Président*. Il rebondit sur les chiffres cités en préambule de la présentation du *Président*, à savoir qu'il y aura 20 M d'€ d'investissement, dont 10 M d'€ de

subventions espérées. Il constate qu'il s'agit surtout des incertitudes concernant l'éligibilité de la CCPH au FPIC, en plus de la disparition programmée et définitive de la TH d'ici 2023. Il en résulte que la CCPH va être complètement dépendante de l'attribution de la TVA, qui contrairement aux propos du *Président*, est un impôt qu'il juge injuste et inégal. Ce sont les ménages les plus modestes qui sont impactés par leur propension à consommer, ce sont les ménages qui représentent les plus gros contributeurs. Le recours à la TVA sur lequel il n'y a aucun moyen d'action aura des incidences sur l'autonomie des communes. Il expose que cette décision est à mettre au bilan de la politique fiscale du Président de la République actuelle, ainsi qu'une partie des socialistes et le *Président* de la CCPH, lesquels ont soutenu et ont participé à son élection présidentielle en 2017. Concernant la prévision du recours à l'emprunt, il constate que le cabinet KPMG est toujours aussi prompt dans ses propositions quant à vouloir augmenter la fiscalité des ménages. Il constate qu'il était également prévu de prélever tout ou partie de la provision de 255 000 € sur le BP, et d'effectuer une augmentation des impôts concernant la CCPH. Il note que les communes sont contraintes également à faire de même sous la férule du PFFS, lequel est qualifié par le Président d'outil de suivi, ce qui représente un doux euphémisme. Ce faisant, il estime que le PFFS révèle au grand jour cette contribution relative à la tendance de la disparition du pouvoir de décision des communes. Il établit qu'inévitablement les choix politiques du *Président* conduiront à produire des frustrations parmi les concitoyens de la CCPH, et par ce biais à nourrir le ressentiment des citoyens des villages contre ceux de la Ville-Centre.

*Fernand BURKHALTER* expose qu'il ne répondra pas à *Ouari BELAOUNI* tant il a déjà répondu aux mêmes questions et observations. Il lui conseille de se reporter au Conseil Constitutionnel, lequel est une instance qui fait foi. Il confie sourire de l'attitude déplacée de *Ouari BELAOUNI*, quant à faire croire que les habitants de la ville-centre ou des villages ne seront pas soutenus de la même manière. Il rappelle que l'engagement est parfaitement clair et permanent et n'est pas circonstanciel, pas comme l'engagement de *Ouari BELAOUNI*, lequel est zigzaguant. *Le Président* met aux voix ce rapport.

Des voix s'élèvent pour indiquer que ce rapport n'est pas soumis au vote de l'assemblée.

*Fernand BURKHALTER* décide de soumettre aux voix ce rapport, de l'acter et d'adopter les orientations. Il leur suggère de saisir l'État s'ils estiment que ce rapport ne doit pas être voté.

*Grégoire GILLE* ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Quentin HAFEKOST, Sylvie DAVAL, Maryse PORTAZ & Ouari BELAOUNI) :

- ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021,
- ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et des orientations budgétaires qui y sont déclinées,

### ◆ GUINNOTTES 3 : CESSION DU STOCK DE GRANULATS A L'ENTREPRISE EUROVIA

*Éric STEIB* revient sur le DOB, et notamment sur la nécessité du développement économique. La ligne directrice est de créer 2 000 emplois, afin que les personnes qui habitent le territoire ne soient pas obligées de le quitter pour aller travailler ailleurs. Il confie ne pas être certain que 2 000 emplois soient à terme suffisants car le territoire est attractif, et avec l'arrivée prochaine du PLUi les communes vont créer des lotissements supplémentaires, il y aura donc plus d'actifs et il faudra nécessairement créer plus d'emplois. Concernant le développement des pistes cyclables, il concède que tous s'entendent à vouloir payer le moins possible. Il relativise toutefois que s'il y a davantage d'impôts économiques ce sont des projets qui pourront être effectués en en payant le moins possible. Cependant, s'il y a moins d'impôts économiques, il en résultera l'effet inverse avec notamment des fonds de concours qui pourront être supprimés.

*Éric STEIB* expose que l'aménagement de la première plateforme des Guinnottes 3, aujourd'hui cédée, à l'entreprise SC70 25, a généré un stock de granulats et 10 000 tonnes lesquels sont en dépôt sur la parcelle depuis son aménagement.

SC70 25 nous a confirmé un début de démarrage de ses travaux au 21 février 2022 et n'a pas besoin de ces matériaux pour son chantier.

Dans la mesure où les travaux d'aménagement de l'extension des Guinnottes 3 ne devraient pas débuter avant fin 2022, il est nécessaire de céder ce stock de granulats plutôt que de le déplacer, ce qui conduirait à un coût et des contraintes techniques trop importants pour les futurs travaux d'extension.

L'entreprise EUROVIA se porte acquéreuse de l'ensemble du stock pour un montant de 4 € TTC la tonne soit un prix total de 40 000 € TTC.

*Fernand BURKHALTER* fait remarquer qu'il est demandé de délibérer sur ce rapport bien que le stock de granulats ait déjà disparu de son emplacement initial. Cette délibération est donc une confirmation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à émettre une facture de 40 000 € TTC à l'attention de l'entreprise EUROVIA pour la vente de 10 000 tonnes de granulats à 4 € TTC la tonne et **DECIDE** de prévoir la recette au budget annexe 2022.

*Fernand BURKHALTER* expose que ce tas de granulats qui avait défrayé la chronique lors de la dernière campagne municipale s'est envolé. Il indique que celui-ci servira également au développement économique dans un secteur géographique assez proche hors du Pays d'Héricourt.

### ◆ GUINNOTTES 2 : REFACTURATION AU MAC DONALD'S DES COUTS DE VIDANGE DE LA STATION DE RELEVAGE

*Éric STEIB* expose depuis plusieurs mois nous constatons des dysfonctionnements de la station de relevage des eaux usées de la zone des Guinnottes 2 conduisant à une mise en sécurité des pompes en raison d'une quantité anormale de graisses s'accumulant dans le réseau.

Cette mise en sécurité induit une montée en charge du réseau d'assainissement et le risque de débordements en particulier au niveau de la plateforme de l'odyssée du cirque qui se trouve sur le point le plus bas.

Après plusieurs interventions de notre prestataire pour le même problème, nous avons fait réaliser début octobre un diagnostic de l'ensemble du réseau au moyen d'un passage caméra. La cause de ce dysfonctionnement a été identifiée au niveau du restaurant MAC DONALD'S. Dans l'attente de mesures correctives sur les installations du restaurant, il a été convenu avec le dirigeant du site, d'une prise en charge de la facture de diagnostic ainsi que celles concernant les vidanges du réseau à compter d'octobre.

À ce jour il convient donc de refacturer au restaurant MAC DONALD'S les montants suivants :

Date	Type d'intervention	Coût HT	Coût TTC
07/10/2021	Vidange et passage caméra	1 141.30 €	1 369.56 €
26/01/2022	Vidange	535 €	642 €
TOTAL		1 676.30 €	2 011.56 €

À noter qu'une nouvelle intervention technique sera programmée très prochainement pour les mêmes raisons.

*Michel CLAUDEL* expose qu'il n'y a pas besoin de caméra pour constater les dégâts causés par le Mac Donald's en bordure de route. Il indique que ses employés communaux passent beaucoup de temps à nettoyer les bords de route des déchets inhérents au Mac Donald's. Il demande si la CCPH peut soutenir la commune de Breuvilliers pour trouver une solution face à ce ras le bol général. Il demande à ce que la presse notifie cela.

*Fernand BURKHALTER* explique que la responsabilité de ces dépôts appartient aux citoyens. Il indique que c'est un phénomène qui semble propre à la jeunesse. Il confie découvrir également lors de promenade à Héricourt des détritiques jonchant les sols çà et là, lesquels proviennent du Mac Donald's. Il s'agit d'un problème de citoyenneté. Il demande ce qu'il est possible de faire, mettre un policier derrière chaque citoyen ? Il estime que les citoyens doivent évoluer et être éduqués et être conscients des atteintes portées à l'environnement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à établir une facture de 1 676.30 € HT soit 2 011.56 € TTC à l'attention du restaurant MAC DONALD'S d'Héricourt pour la prise en charge des frais de vidange du réseau d'assainissement des Guinnottes 2 et **AUTORISE** le Président à refacturer le cas échéant les frais à venir dans l'attente des mesures techniques correctives apportées par l'entreprise sur son propre réseau. La recette sera inscrite au budget 2022.

#### ◆ **SAGE ALLAN : AJUSTEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'EPTB**

*Dominique CHAUDEY* rappelle que lors de sa séance du 8 avril 2021, le Conseil communautaire a décidé d'acter de la participation de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt au financement du poste de coordinateur du SAGE ALLAN.

La convention technique et financière signée le 10 septembre 2021 prévoit la participation de la CCPH pour les années 2021, 2022 et 2023.

La délibération n°106/2021 du 8 avril 2021 précisait la participation de 2 300 € seulement pour l'année 2021. Il convient donc de prendre une délibération pour acter de la contribution de la CCPH pour les années 2022 et 2023.

Le poste est financé à 50 % par l'Agence de l'eau, les 50 % restants sont donc répartis entre des 6 EPCI du périmètre du SAGE selon la répartition suivante :

EPCI	Population	%	Potentiel fiscal	%	Moyenne 2 critères	Contribution annuelle
CCPH	19 557	7	9 102	8	8	2 300 €
CCRC	7 584	3	2 332	2	2,5	719 €
CCST	23 531	9	14 515	13	11	3 163 €
CCVS	15 350	6	12 265	11	8,5	2 444 €
Grand Belfort	103 741	40	43 953	38	39	11 213 €
PMA	90 179	35	31 321	28	31	8 913 €
TOTAL	259 942	100	114 399	100	100	28 750 €

*Pour rappel, c'est l'EPTB Saône et Doubs qui a été désigné comme structure porteuse du SAGE Allan pour son élaboration puis sa mise en œuvre et c'est ce syndicat qui mobilise un ingénieur territorial pour l'animation.*

*L'EPTB Saône et Doubs est un syndicat mixte qui a pour principales missions la prévention et la gestion du risque inondation, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et l'éducation et la sensibilisation aux problématiques liées à l'eau sur l'ensemble du bassin de la Saône. Il est également porteur de démarches de gestion des cours d'eau sur le bassin versant de la Saône (SAGE, contrats de rivière, PAPI).*

Fernand BURKHALTER précise qu'une réunion concernant la sécurisation de l'alimentation en eau de l'Aire Urbaine est prévue le 30/03/2022, laquelle est organisée par le SAGE en concertation avec l'Etat. D'autres réunions suivront.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ACTE de la participation de la CCPH à hauteur 2 300 € pour les années 2022 et 2023 selon la convention,
- DECIDE de prévoir les crédits au budget 2022 et 2023.

## ◆ CHOREIA – PACK CULTUREL ET PARTENARIAT AVEC CULTURE 70

Luc BOULLEE expose que comme tous les ans, l'ensemble Choréia travaille sur un projet de comédie musicale. Choréia est un groupe issu de l'école de musique du Pays d'Héricourt. Il est composé d'une trentaine d'ados chanteurs, sachant mêler le chant, le théâtre, la danse et l'émotion, dans un répertoire allant de la musique classique à la comédie musicale américaine en passant par le jazz et la chanson française.

### Présentation du projet

« DANCING PALACE », nous plonge au cœur d'une répétition générale des plus chaotiques.

Du souffleur au machiniste, de la modiste au bottier, de l'ouvreuse à l'accessoiriste, tout le personnel du théâtre va s'affairer avec passion vers un seul et même objectif, celui de satisfaire le metteur en scène et le public.

Dans ce spectacle à sketches, toutes les situations deviennent prétexte à s'amuser et à rendre hommage à de grands interprètes : Jacques Brel, Charles Trenet, Henri Salvador, Gilbert Becaud et bien d'autres.

Anne-Marie Gros a toujours eu un faible pour l'esprit des Branquignols, cette joyeuse troupe de comédiens créée à la fin des années 40, emmenée par Robert Dhery et Colette Brosset, et dans laquelle on retrouvait Jacqueline Maillan, Francis Blanche, Louis de Funès, Micheline Dax ... Michel Serrault!

"Dancing Palace" est à sa manière un clin d'œil à leurs spectacles, notamment : " Ah les belles Bacchantes", dans lequel un metteur en scène règle les tableaux de sa prochaine revue.

Un spectacle qui fit l'objet d'une adaptation cinématographique en 1954.

*Revue musicale conçue par Anne-Marie Gros - Direction et mise en scène Dominique Defaux*

### Participants

37 jeunes du chœur Choréia

### Interventions artistiques

- ✓ Claquettes avec Oleguer Preto-Torrent > le samedi 16 avril et le vendredi 13 mai 2022 /2 séances.
- ✓ Théâtre et mouvement avec Anne-Marie Gros > le vendredi 25 et samedi 26 mars /2 séances.

### Représentations tout public

- ✓ Le vendredi 20 mai à 20 h 30 à la Halle de Cavalerie d'Héricourt.
- ✓ Le samedi 21 mai à 20 h 30 à la Halle de Cavalerie d'Héricourt.
- ✓ Le dimanche 22 mai à 16 h à la Halle de Cavalerie d'Héricourt.

Le département de la Haute Saône a décidé de reconduire via le PACT 2 son soutien aux événements culturels dans le cadre d'un nouveau dispositif du pack culturel.

Le partenariat avec le Département prévoit 2 aides (5 000 € et 4 000 €) par période de 3 ans.

Nous serons le premier territoire à nous engager avec le Département dans ce nouveau dispositif. Ce sont donc 5 000 € que nous allons mobiliser sur ce projet.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Mise en scène	730 €	Pack culturel	12 180 €
Prestation artistique les 25 et 26 mars	590 €	Département de Haute-Saône	5 000 €
Hébergements / 2 nuits	140 €	CCPH	7 180 €
Atelier Claquettes	1 425 €	Dont régie	3 500 €
Association Cirkoum / Prestations artistiques du 16 avril et du 13 mai	1 425 €		
Représentations	9 635 €		
Régisseur lumières	2 400 €		
Régisseur son	3 570 €		
Régisseur lumières	510 €		
Location matériel lumières	2 355 €		
Communication	800 €		
Frais annexes	390 €		
Sécurité / gestion du public / Contrôle pass	390 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 180 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 180 €</b>

Le tarif des entrées est fixé à 6 € et la gratuité pour les moins de 12 ans qu'il est proposé de reconduire pour ce spectacle.

Il est à noter que la CCPH récupèrera la recette des entrées estimée à 3 500 €.

*Patrick PAGLIA* dit s'étonner toujours du montant des régies lumières et sons, ainsi que du montant de la location de matériel, lesquels sont chiffrés à hauteur de 9 635 €. Il souhaite qu'une réflexion soit engagée sur l'utilité de conventionner avec une société de régie. Il demande le nom de la société qui va s'occuper de la régie son et lumière pour couvrir ce spectacle.

*Luc BOULLEE* indique qu'une réflexion est portée également sur la possibilité d'acheter certains matériels.

*Patrick PAGLIA* abonde le propos de *Luc BOULLEE*. Il ajoute qu'il serait pertinent que la Ville d'Héricourt et la CCPH puissent mutualiser les événements qui se déroulent à la Halle de la Cavalerie. Il souligne que 9 000 € sur un spectacle coûtant 12 000 € est une sacrée somme.

*Fernand BURKHALTER* indique à *Patrick PAGLIA* qu'une réflexion est en cours, des décisions seront prises prochainement. Il déplore que la pandémie ait temporairement interrompu l'usage de cette salle. Toutefois au dernier recensement qu'il avait effectué, il expose avoir dénombré près de 30 manifestations annuelles. Il ajoute qu'afin de médiatiser ces événements, la Ville d'Héricourt a décidé d'organiser 2 à 3 spectacles de variétés françaises dans cette salle, d'ici mai, juin et peut-être septembre, grâce à la politique d'aides

départementales qui aide ce type d'évènement culturels sur le Pays d'Héricourt. Il se dit heureux d'avoir réussi à impulser cette volonté d'inscrire, au-delà des programmations culturelles, des spectacles pour le grand public. Il y aura de grands spectacles dans cette salle, le tout à prix modiques et avec des groupes de talent.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de confirmer l'engagement de la CCPH dans le dispositif du Pack Culturel conformément au partenariat avec le Département au moyen du PACT 2,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention pack culturel avec le département,
- **AUTORISE** le Président à passer commande auprès de Culture 70 pour l'exécution de la manifestation Dancing Palace,
- **DECIDE** de prévoir les crédits et les recettes au budget 2022,
- **DECIDE** de maintenir le tarif des entrées des spectacles à 6 € et gratuit pour les moins de 12 ans.

◆ **ATTRIBUTION DE DEUX FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CHALONVILLARS**

*Dominique CHAUDEY* expose que le Conseil Communautaire réuni le 5 novembre 2020 a adopté par délibération n°159/2020 le principe d'attribution d'un fonds de concours aux communes.

La commune de CHALONVILLARS a déposé un dossier au titre de cette politique et souhaite mobiliser la totalité de son fonds de concours afin de financer l'aménagement de la rue de la Croze. Le fonds de concours demandé s'élève à 31 230 €.

Sur le même dossier, la commune sollicite l'AED pour un montant de 2 442,45 €.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	169 979.00 €	DSIL :	50 993.71 €
Mission :	9 600.00 €	AED :	16 283.00 €
Kalbe :	17 634.80 €	AED CCPH :	2 442.45 €
Travaux réseau SIED :	82 045.43 €	SIED :	65 636.34 €
Génie civil :	30 996.91 €	SIED :	4 197,14 €
		CCPH FDC :	31 230,00 €
		COMMUNE :	139 473.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>310 256,14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>310 256,14 €</b>

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de CHALONVILLARS pour un montant de 31 230 €,
- **DECIDE** d'attribuer le fonds de concours au titre de l'AED pour un montant de 2 442,45 €,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents.

◆ **HABITAT 2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

*Pascal BOULADE* expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « HABITER MIEUX » est aujourd'hui présenté :

HABITER MIEUX	
Propriétaire	DIJOUX HUGUETTE
Adresse	8 RUE DU PRE DE LA CHAUX 70400 CHAMPEY
Type de travaux	MENUISERIE - CHAUFFAGE - ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	32 018 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	21 500 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont 500 € de subventions que la CCPH accorde sur ce dossier.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour le dossier ci-dessus présenté.

◆ **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHE ET DE RESSOURCES HUMAINES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Fernand BURKHALTER* expose que conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☉ Marchés publics : en € HT :

21/01/22	M026/2022	SEDIA	Service	Complément à mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	70000 VESOUL	9 000,00 € HT
27/01/22	M034/2022	ABELIUM	Service	Migration vers DOMINO'WEB2 et portail famillesV2 PWA	35730 PLEURTUIT	14 310,00 € HT
27/01/22	M035/2022	ABELIUM	Fourniture	Remplacement de 10 tablettes Galaxy Tab	35730 PLEURTUIT	3 950,00 € HT

☉ Contrat de location : NEANT

☉ Contrat d'assurance : NEANT

☉ Régies comptables : NEANT

☉ Dons et legs : NEANT

☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT

- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrat de travail à durée déterminée : 1 contrat du 24 au 25 janvier 2022, 1 contrat du 24 janvier au 28 février 2022, 1 contrat du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2022, 1 contrat du 1<sup>er</sup> au 13 février 2022, 1 contrat du 1<sup>er</sup> au 28 février 2022, 1 contrat du 3 au 28 février 2022

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>CUISINE CENTRALE</b>			
Remplacement	2	35h	1
Remplacement	1	23h	1
<b>CRECHE</b>			
Remplacement	1	35h	1
Remplacement	1	28h	1
<b>TECHNIQUE</b>			
Vacance de poste	1	12h	1
Remplacement	1	16h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

◆ **REMISE GRACIEUSE SUITE A UN DECES DE 2 AGENTS COMMUNAUTAIRES**

*Fernand BURKHALTER* expose qu'au mois d'Avril 2021, la Communauté de communes a eu la douleur de perdre 2 agents pour lesquels les salaires ont été versés intégralement puisque mandatés avant la date du décès.

Il s'agit de Monsieur Alain POINTURIER qui occupait les fonctions de gardien d'équipements sportifs, décédé le 17 avril 2021 et de Monsieur Eric MATHIE, agent technique polyvalent décédé le 26 avril 2021. Réglementairement, nous devons demander aux ayants droits le reversement du paiement des jours non travaillés ce qui représente la somme de 613,86 € pour la famille POINTURIER et de 195,01 € pour la famille MATHIE.

Dans ces circonstances, le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de procéder à une remise gracieuse auprès des 2 familles et de ne pas solliciter les régularisations.

La séance est levée à 19h35.

Héricourt, le 23 février 2022

Le Président,

Fernand BURKHALTER